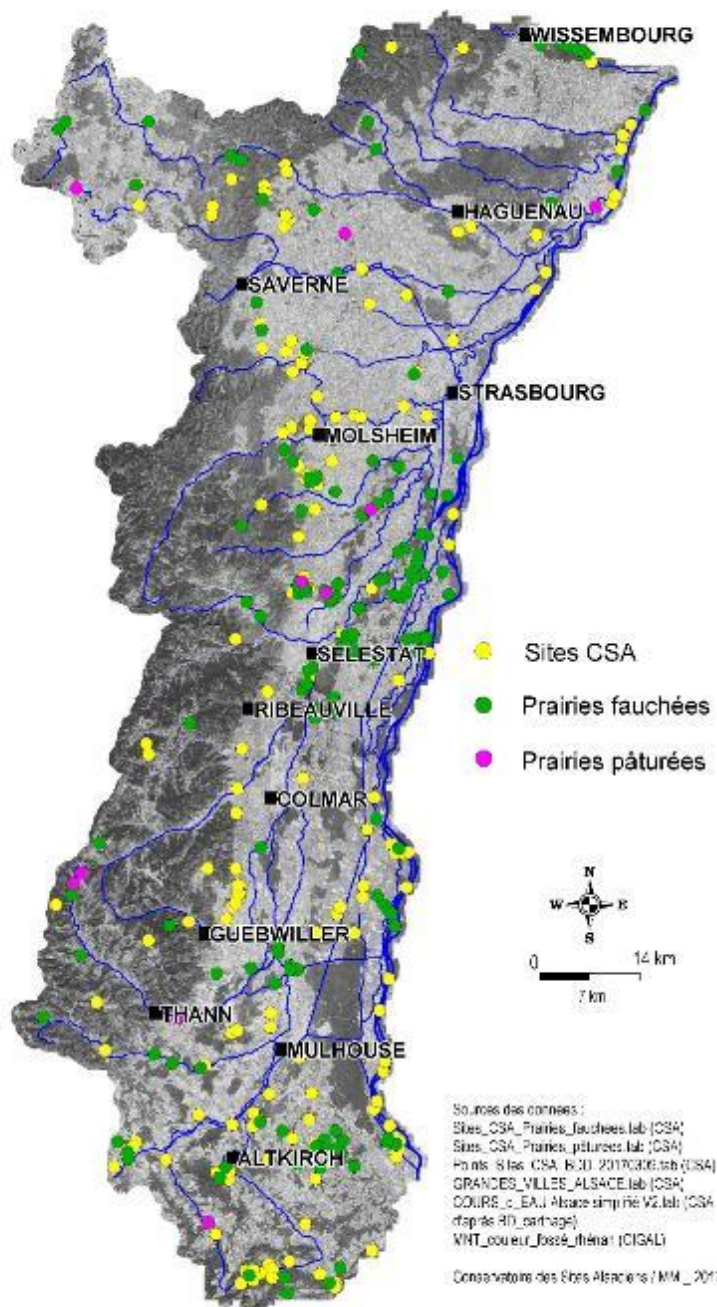




Retour d'expérience

Gestion différenciée des prairies permanentes

Les prairies dans le réseau des sites protégés et gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens



Chiffres clés

- **79 670 ha** de surfaces toujours en herbe en Alsace en 2013 (source : Agreste Alsace, 2014) ;

Disparition en Alsace de **72 600 ha** de surfaces en herbe entre 1970 et 2000 (source : base de données DATAGRESTE, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche in PRA Rôle des genêts – Alsace – 2012-2016).
- **170** sites CSA possédant une prairie permanente ;

385 ha de prairies préservées par le CSA ;

dont **40 ha** de prairies pâturées extensivement.
- **154** agriculteurs partenaires conventionnés ;

195 conventions annuelles avec les agriculteurs partenaires, avec valorisation du foin ou de la litière.

POURQUOI ENTREtenir LES PRAIRIES ?

L'entretien régulier des prairies permet de maintenir ces milieux ouverts en bon état, notamment en empêchant la colonisation ligneuse. Il permet de maintenir une grande diversité biologique, en particulier floristique. L'exportation des produits de fauche évite l'eutrophisation du sol qui a pour conséquence une banalisation du milieu. Le gradient hydrique, la périodicité et la fréquence d'entretien ainsi que les dates d'intervention influencent le devenir des prairies.

Pour l'entretien des prairies de son réseau, **le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) fait appel à 154 agriculteurs partenaires conventionnés**. L'entretien des prairies se fait également grâce à des interventions en régie interne et à des entreprises spécialisées.

La fauche est le mode d'entretien des prairies le plus utilisé par le CSA : la quasi-totalité des prairies sont entretenues par la fauche. Cela représente **90 % des prairies protégées et gérées par le CSA, soit 345 ha**.

QU'EST-CE QUE LA GESTION DIFFERENCIEE DES PRAIRIES ?

La gestion différenciée est une façon de gérer les prairies qui **consiste à pratiquer un entretien adapté selon des enjeux préalablement identifiés et des objectifs correspondants clairement définis**. En effet, toutes les prairies n'ont pas besoin d'être entretenues de la même façon. Il s'agit de **faire le bon entretien au bon endroit**. Cette gestion repose donc sur la **mise en place de priorités** en utilisant les techniques les plus appropriées par rapport aux moyens et contraintes du gestionnaire. La gestion différenciée d'une prairie peut avoir divers objectifs : conserver une espèce particulière, appauvrir le sol ou encore lutter contre une plante exotique envahissante. En fonction des objectifs fixés par la gestion, **les dates de fauches ou de pâturages peuvent varier sur une large période de l'année**.

✓ La fauche la plus précoce pratiquée sur les prairies du CSA est consacrée à la préservation de deux papillons remarquables.

Les sites CSA « Altbruch » et « Kopperswoert » du Ried de l'Ill à HUTTENHEIM (67) font partie des 27 et 34 sites protégés et gérés par le CSA offrant respectivement un milieu favorable au développement de l'Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*) et de l'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*). Ces deux papillons protégés au niveau national ont comme unique plante hôte la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*). Comme pour tous les sites CSA abritant ces papillons, la fauche des prairies de ces deux sites naturels est réalisée en période favorable, ici entre le 15 mai et le 1^{er} juin, afin de favoriser la repousse de la Sanguisorbe dans le regain et de préserver les chenilles en développement dans les sanguisorbes.



© photo : SCHLAEFELIN D.- CSA

Prairie à Sanguisorbe officinale après la pousse du regain sur le site CSA « Altbruch » à HUTTENHEIM _ août 2017.



© photo : SCHLAEFELIN D.- CSA



© photo : DIETRICH L.- CSA

À gauche : Azurés de la sanguisorbe en train de s'accoupler sur le site CSA « Altbruch » à HUTTENHEIM. À droite : La plante hôte du papillon, la Sanguisorbe officinale en fleur.

✓ La fauche la plus tardive pratiquée sur les prairies du CSA est consacrée à la préservation d'une ombellifère remarquable.

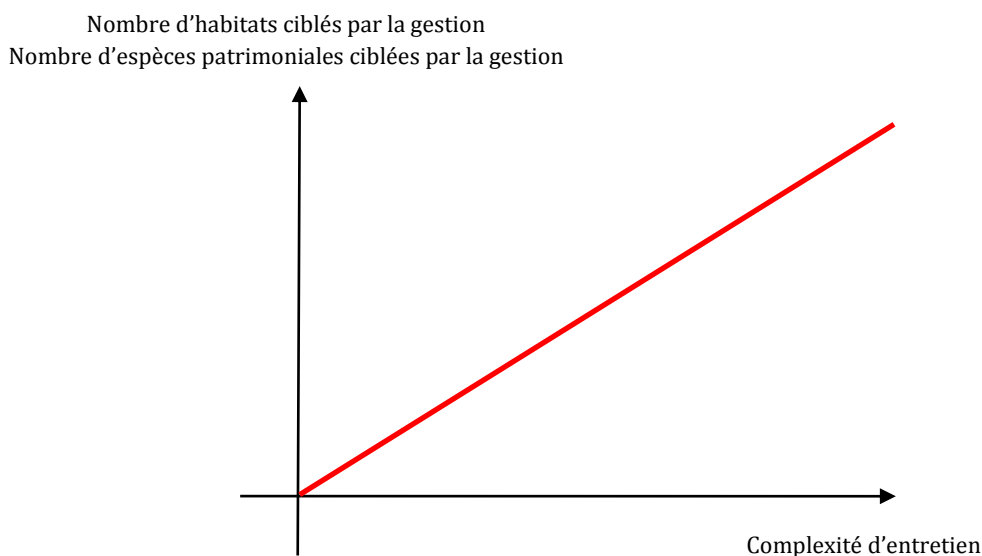
© photo : GRANDET G. - CSA



Le Selin douteux (*Kadenia dubia*) est une espèce protégée en Alsace, classée « en danger » sur la liste rouge nationale de l'UICN et « en danger » sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace. Il est présent sur deux sites protégés et gérés par le CSA, dont le site naturel des Boehlmatten à OBENHEIM (67). Sur ce site la zone de prairie où se trouve le Selin douteux fait l'objet d'une fauche très tardive, dans la période de novembre à mi-mars, c'est-à-dire après que l'espèce a terminé son cycle de reproduction. Ceci est possible car l'intervention est localisée et réalisée par le Technicien référent du site, en régie interne, avec la motofaucheuse.

Ci-contre : Selin douteux sur le site CSA des Boehlmatten à OBENHEIM.

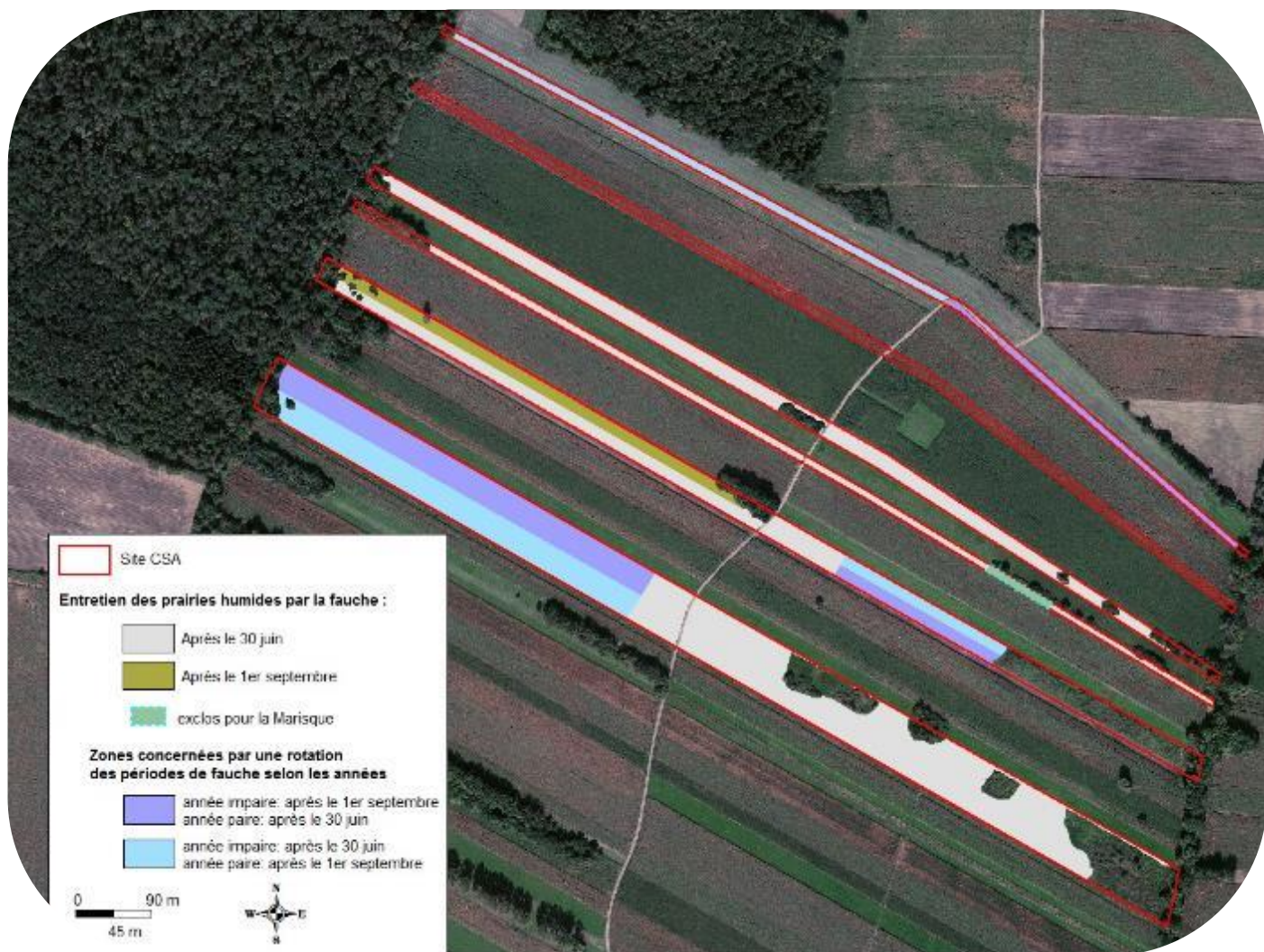
✓ Une gestion rendue complexe sur des sites à forte valeur patrimoniale



Plus le nombre d'espèces patrimoniales ciblés par la gestion est élevé au sein d'une prairie plus son entretien est complexe. Effectivement, toutes ces espèces n'ont pas forcément la même écologie. Certaines peuvent avoir une phénologie différente. Il faut alors faire des choix de gestion.

- Site CSA du Niederschley à OHNENHEIM (67)

Les prairies du site CSA Niederschley à OHNENHEIM abritent 48 espèces patrimoniales. Pour pouvoir considérer un maximum de ces espèces, le site a été divisé en deux secteurs de fauche. Le premier secteur est fauché à partir du 30 juin et le deuxième secteur début septembre. Dans certaines zones, des espèces patrimoniales aux phénologies différentes se côtoient. C'est pourquoi certaines zones sont concernées par une rotation des dates de fauche (à partir du 30 juin ou à partir du 1er septembre selon les années paires ou impaires). Cela permet au moins de favoriser toutes les espèces 1 année sur 2. Un exclos est mis en place pour préserver la Marisque (*Cladium mariscus*) de la fauche.



Dates de fauche	Exemples d'espèces ciblées
✓ Fauche à partir du 30 juin	Ail odorant (<i>Allium suaveolens</i>), Ail anguleux (<i>Allium angulosum</i>), Œillet superbe (<i>Dianthus superbus</i>), Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)...
✓ Fauche à partir du 1 ^{er} septembre	Séneçon à feuilles en spatule (<i>Tephroseris helenitis</i>), Choin noircissant (<i>Schoenus nigricans</i>) Azuré des paluds (<i>Maculinea nausithous</i>), Azuré de la Sangisorbe (<i>Maculinea teleius</i>)...

© photo : SCHLAEFELIN D.- CSA



Ail odorant, espèce protégée au niveau régional et en danger critique d'après la liste rouge d'Alsace 2014.

© photo : SCHLAEFELIN D.- CSA



Œillet superbe, espèce protégée au niveau national et en danger d'après la liste rouge d'Alsace 2014.

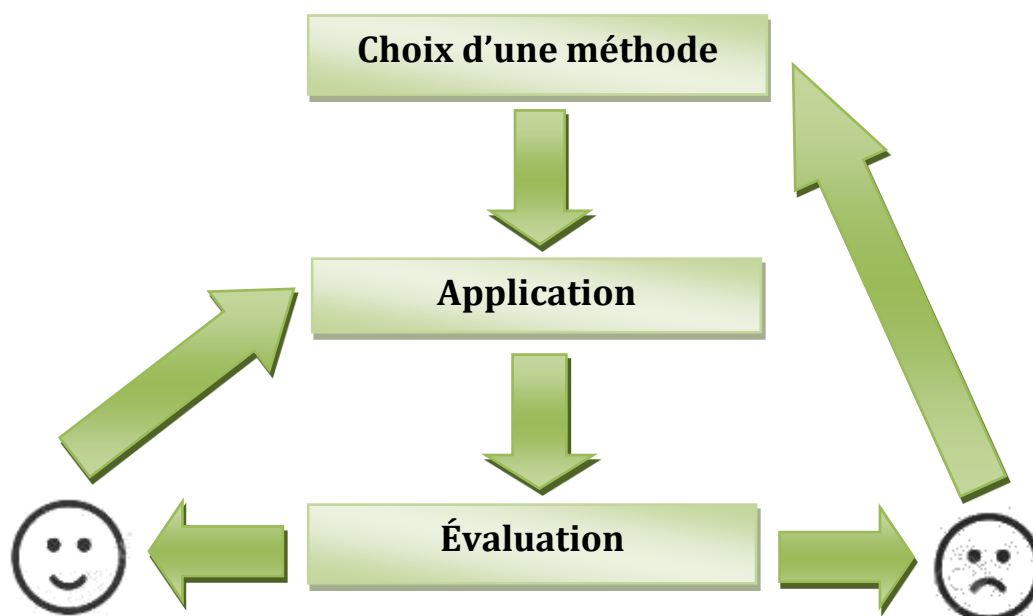
LA GESTION ADAPTATIVE

La gestion adaptative est un **processus d'amélioration constante des pratiques de gestion qui se base sur les leçons tirées des résultats des pratiques antérieures.**

Il existe deux types de gestion adaptative :

- ✓ la **gestion adaptative active**. Le gestionnaire élabore des pratiques de sorte à faire apparaître des distinctions entre des modèles alternatifs et révéler par-là la "meilleure" action de gestion. Cela implique parfois de tester des pratiques qui sortent de la "norme" afin de déterminer comment les indicateurs vont réagir à toute une gamme de conditions.
- ✓ la **gestion adaptative passive**. Le gestionnaire sélectionne la "meilleure" option de gestion, en supposant que le modèle sur lequel sont basées les prédictions est correct.

Dans les deux cas, il est important d'être prudent lors de la mise en œuvre et de procéder à des contrôles, à des évaluations des résultats ainsi qu'à des ajustements des objectifs et des pratiques.



La gestion adaptative repose sur **deux outils indispensables et indissociables** :

- ✓ l'élaboration d'un **plan de gestion**. Ce document définit et planifie l'ensemble des interventions nécessaires pour la bonne gestion d'un espace naturel. Il explique les choix de gestion et soulève les hypothèses en matière de fonctionnement des écosystèmes et de dynamique des habitats et espèces cibles associées.
- ✓ la réalisation d'un **suivi écologique**. Ce suivi se base sur des indicateurs. Il permet de suivre, évaluer et ajuster les interventions programmées dans le plan de gestion.

La gestion adaptative consiste à prendre des décisions visant à modifier les pratiques au vu des résultats des suivis écologiques et après concertation au sein de l'équipe de projet (Technicien référent, Conservateur bénévole, Pôle scientifique), sous l'autorité du Conseil scientifique du CSA.

- Site CSA des Boehlmatten à HERBSHEIM/OBENHEIM (67)

Suite à des pratiques intensives, une partie de la prairie dans le secteur des tumuli* aux Boehlmatten à HERBSHEIM et OBENHEIM était en mauvais état, très eutrophe (présence d'Orties, Pissenlits, Dactyles...), nécessitant deux fauches d'exportation par an. Les dernières évaluations écologiques ont montré qu'après plus de 15 ans de fauches d'exportation successives le couvert prairial a retrouvé une flore caractéristique du Ried noir de la Zembs (Bétoine officinale, Gaillet boréal...). Ainsi, cette unité de gestion a pu être intégrée aux autres prairies remarquables du site et être fauchée une seule fois par an.



Vue sur les tumuli du site CSA des Boehlmatten à HERBSHEIM/OBENHEIM (67).

*Tumuli : Le mot latin *tumulus* (au pluriel *tumuli*) désigne une éminence artificielle, circulaire ou non, recouvrant une sépulture.

ENTRETIEN DES PRAIRIES PAR LA FAUCHE : NOS PRINCIPES

✓ Aucune utilisation de produits phytosanitaires

Tout emploi de désherbants, même sélectifs (contre chardons, rumex, orties...), est à proscrire. Ces produits participent activement à l'appauvrissement de la diversité locale et ont des impacts négatifs sur la santé et l'environnement.

✓ Aucun amendement, ni chimique ni organique ni minéral

Quelque soit le type d'amendement utilisé celui-ci va avoir un impact sur la biodiversité, en particulier la flore.

Par exemple, les apports d'azote minéral (urée, ammonitrate...) ou organique (fumier, lisier...) ont un effet non souhaité sur la flore en modifiant le niveau trophique du sol. Ils vont alors sélectionner un petit nombre d'espèces eutrophes (graminées productives, trèfles...) en pénalisant les espèces oligotrophes beaucoup plus intéressantes d'un point de vue botanique. On observe alors une diminution de la diversité floristique des prairies.

Un amendement basique (chaulage) va avoir un impact indirect sur la composition floristique en modifiant le pH du sol. Le chaulage a un effet négatif sur les espèces acidiphiles (Rumex...).

L'absence d'intrants est essentielle à l'obtention de belles prairies fleuries diversifiées en espèces caractéristiques.



© photo : MMOCK M.- CSA

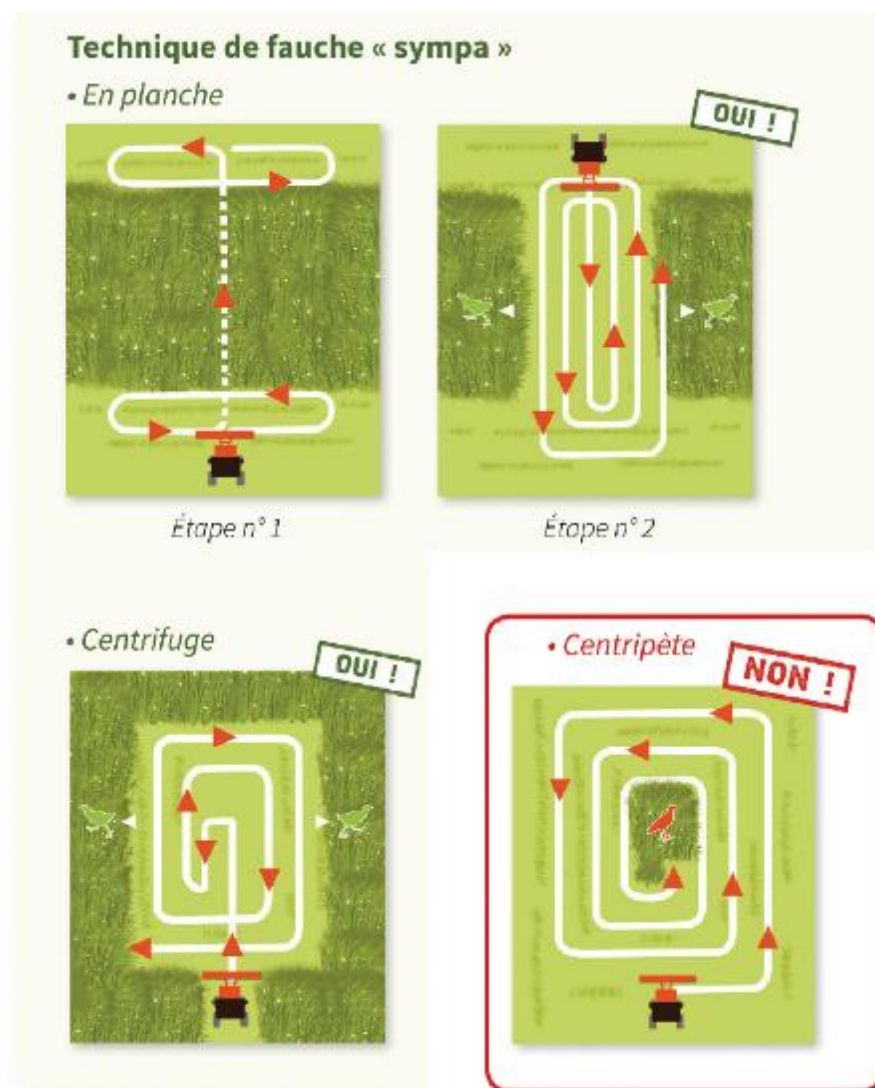
Prairie de fauche non amendée _ site CSA Wolfsmatten à SAINT-MAURICE (67).

✓ Le schlittage

Traditionnellement réalisé en fin d'hiver, le schlittage consiste au **passage d'une barre pour aplatir les taupinières** (pour ne pas endommager les machines lors de la fauche). Le schlittage doit être réalisé avant le mois d'avril pour ne pas nuire à un stade végétatif trop avancé ou à la nidification des oiseaux.

✓ La fauche « sympa »

La fauche « sympa » est un modèle de coupe qui **permet un impact limité sur les insectes et animaux présents dans la prairie lors de la fenaison**. Elle est dite « sympa » car elle laisse le temps aux habitants de la prairie de se déplacer progressivement vers l'extérieur de la parcelle, plutôt que de les acculer en son centre dans un îlot refuge qui sera finalement fauché. La technique la plus courante consiste à commencer à faucher par le centre de la parcelle, en tournant autour de ce centre de manière centrifuge. D'autres schémas de déplacement existent, avec le même but : diriger les animaux et insectes vers l'extérieur de la parcelle. Ainsi, la prairie peut être fauchée sans engendrer un grand taux de mortalité en son sein.



Source : LPO France

La fauche sympa doit être combinée à une vitesse de fauche en dessous de 8 km/h qui permet à la faune d'éviter la barre de coupe de la faucheuse. L'idéal serait même de faucher les dernières bandes en respectant une vitesse de 5 km/h. (CPNCA et al. 2009)

Lors de la fauche sympa il est également nécessaire d'équiper son matériel d'une barre d'envol, appelée aussi barre d'effarouchement. Ce dispositif consiste en un outil placé à l'avant du tracteur qui, lors de la fenaison et de par son contact avec les végétaux, **prévient la petite faune de l'arrivée du tracteur**.

Cet outil est simplement composé d'une barre d'où pendent des chaines ou d'autres pièces métalliques, qui créent une perturbation physique dans le milieu au fur et à mesure que le tracteur avance. Ainsi, puisque cet outil est placé avant la faucheuse (dans le sens de la marche), les animaux ou insectes s'effraient du passage de la barre et ont donc le temps de s'enfuir hors de la zone qui est en train d'être fauchée.



Les animaux concernés sont principalement les lièvres et campagnols, les oiseaux qui nichent au sol, et les jeunes cervidés.

**Ci-contre : jeune faon de chevreuil
dissimulé dans les herbes.**

✓ Fauche du regain : oui ou non ?

Le phénomène de verse est un **accident de la végétation** provoqué par la pluie ou le vent et couchant les tiges d'herbes au sol. Il **se produit sur des prairies à forte productivité**.



**Ci-contre : phénomène de verse sur une
prairie à forte productivité.**

L'herbe couchée **rend alors les travaux de fauche difficiles**. Une partie de l'herbe reste sur pied après fauche et se décompose.

Si l'on attend trop longtemps pour faucher, on observe ensuite un phénomène de repousse à travers **les tiges d'herbes tombées au sol** qui **se décomposent, enrichissent le sol en nutriments et dégradent la qualité du fourrage**.



Ci-contre : phénomène de repousse après verse.

Le **phénomène de verse** est un bon indicateur permettant de savoir s'il est nécessaire d'avancer la date de la première fauche. Il permet également d'attirer l'attention sur le fait qu'il sera certainement nécessaire de réaliser une fauche du regain le temps d'appauvrir progressivement le sol.

Une fauche plus précoce, par exemple dès le mois de juin, permet d'éviter la verse de l'herbe dans ce cas précis. C'est d'ailleurs sur ce type de prairie qu'il est souvent nécessaire de pratiquer une fauche du regain, dans le cadre d'une restauration dite passive.

En règle générale, une seule fauche par an avec export de la matière organique est préconisée. L'objectif est alors de maintenir la pauvreté du sol (nutriments) et ainsi favoriser une plus grande richesse spécifique en espèces caractéristiques.

La fauche du regain est préconisée **seulement lorsque le sol est jugé insuffisamment pauvre avec pour but la restauration des prairies.**



Herbes sèches sur pied en hiver.

Lorsque la fauche du regain n'est pas pratiquée sur une prairie où elle serait nécessaire, la végétation issue de la repousse du couvert herbacé sèche sur pied, se décompose et enrichit le sol.

L'observation de la repousse de la végétation après la fauche du foin permet d'apprécier la nécessité ou non de réaliser une fauche du regain. Celle-ci se fait généralement fin août / début septembre.

✓ La mise en place de zones refuges tournantes

Une zone refuge est une zone qui n'est pas fauchée en même temps que le reste du site. Elle est fauchée l'année suivante ou plus tard dans la saison (si regain). La zone refuge a pour objectif la mise à disposition d'une niche écologique destinée à accueillir par exemple les insectes évacuant les zones fauchées, protéger les pontes et cocons sur tiges en hiver d'insectes et araignées, ou permettre la reproduction de certaines espèces floristiques ou faunistiques d'intérêt particulier. Elle doit **permettre**

de favoriser les espèces héliophiles caractéristiques des prairies. Ainsi, il faut dans la mesure du possible **éviter de la placer systématiquement le long des lisières**, d'autant plus que cela favorise l'avancée de ces dernières. Les zones refuges doivent être **mises en place sur des gradients hydriques différents** et doivent être **exempt de plantes exotiques envahissantes**. La taille minimale des zones refuges préconisée par le CSA est d'environ **10 à 20 % de la surface de la prairie**. **La rotation de ces zones est à réaliser sur une période minimale de 5 ans** pour ne pas faire évoluer négativement la prairie. Bien que non fauchées, ces zones refuges nécessitent parfois tout de même des **coupes sélectives des rejets et semis ligneux**.

Exemples :

- Site CSA de la zone humide de la Zinsel du Sud à HATTMATT (67)

Sur ce site, des zones refuges sont mises en place chaque année au moment de la fauche du foin qui est réalisée à partir du 20 juin dans un objectif de restauration des prairies. Ces zones refuges ont comme objectif de permettre la maturation des graines de l'Œnanthe à feuilles de peucedan qui intervient au court du mois de juillet, tout en servant d'abris à la petite faune. Ces zones sont fauchées au moment de la fauche du regain, début septembre, et d'autres zones refuges sont mises en place à ce moment-là pour la petite faune. Ces dernières sont fauchées au moment de la fauche du foin l'année suivante.



Comme c'est le cas pour de nombreux sites protégés et gérés par le CSA, les zones refuges de ce site sont matérialisées chaque année par la mise en place de piquets temporaires retirés après chaque fauche. Les zones refuges sont également indiquées sur une carte jointe à la convention de fauche. Ceci permet de garantir le respect de leur taille et de leur localisation par les agriculteurs, partenaires du CSA.

Ci-contre : piquet en bois avec rubalise utilisé pour la matérialisation temporaire des zones refuges.

- Site CSA de la Honau à BISSERT (67)

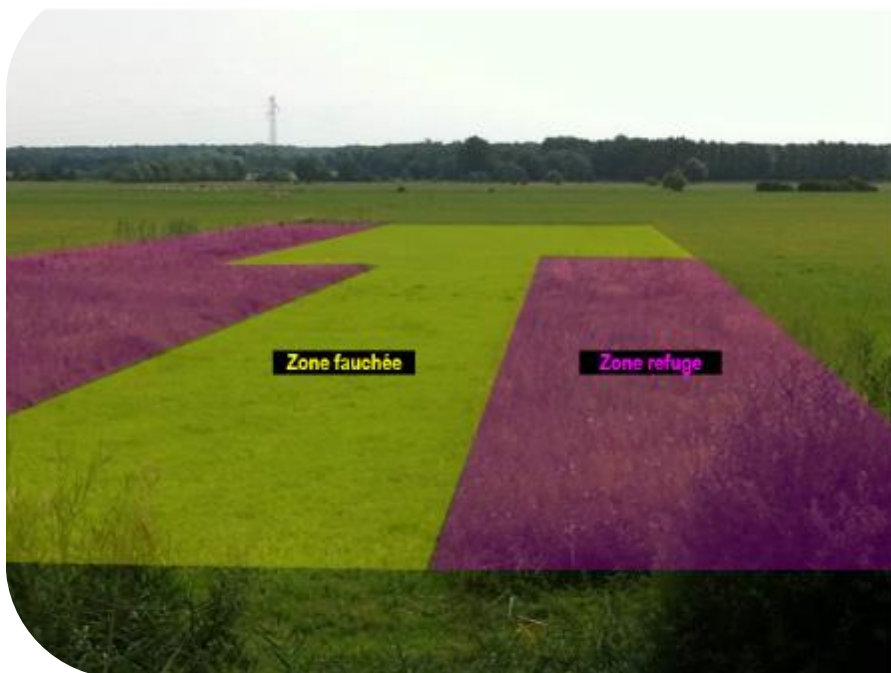
Ce site fait l'objet d'une fauche unique dans la période du 9 juillet au 20 août dans un objectif de préservation du Rôle des genêts. Avant cette fauche, le site fait office de véritable îlot refuge pour cette espèce dans un ensemble de prairies fauchées précocement au mois de juin.



 Site CSA

Seule une partie du site CSA est fauchée de telle manière à offrir une zone refuge permanente durant l'année. Le principe de rotation des zones non fauchées étant respecté chaque année dans un objectif de ne pas faire évoluer négativement la prairie.





✓ Éviter les coupes trop rases



Une hauteur de coupe trop rase est source de mortalité pour les insectes et araignées vivant à la surface du sol ainsi que les vertébrés (reptiles, amphibiens). L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) est une des principales victimes des fauches rases.

Coupe rase à éviter.

Pour limiter l'impact de la fauche, la coupe doit être aussi haute que possible. Dans l'idéal, les tiges subsistant après **la fauche devraient dépasser 8cm, mieux 10-12 cm**. La petite faune vivant dans la strate herbacée est alors significativement mieux protégée. Les faucheuses rotatives à assiettes peuvent être équipées de sabots spéciaux pour coupe surélevée et les faucheuses rotatives à tambours sont réglables. Il en est de même pour les faucheuses à barre de coupe à double lame. À noter que les faucheuses à barre de coupe sont moins dommageables pour les animaux vivant dans la strate herbacée comparées aux faucheuses rotatives. (AGRIDEA, 2011*)

*AGRIDEA, 2011. Technique de récolte des prairies et diversité des espèces. 8 p.

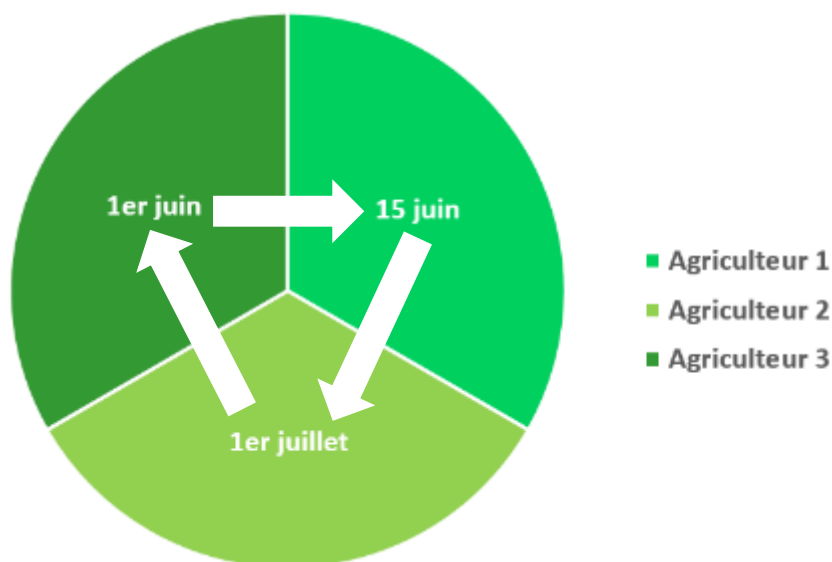
✓ Principe d'équité

Le principe d'équité consiste à **traiter de façon égale et juste les agriculteurs partenaires** de fauche.

- Site CSA du Heyssel à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67)



Dans le cadre de la fauche du foin, le site CSA du Heyssel à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN est divisé en 3 secteurs. Chaque secteur est attribué à un agriculteur différent. Une rotation des dates de fauche (1^{er} juin → 15 juin → 1^{er} juillet) a lieu chaque année entre les trois agriculteurs partenaires du site dans un principe d'équité. À noter que cette fauche différenciée ne se substitue pas à la mise en place de zones refuges tournantes.



Une fauche du regain est réalisée à partir du 31 août sur ce même site sur un secteur unique tous les ans. Toujours dans un principe d'équité, cette zone est fauchée chaque année par un agriculteur à tour de rôle.

Au-delà du principe d'équité, **ce schéma de fauche tournante permet avant tout de ne pas avoir la totalité de la surface prairiale (environ 11 ha) fauchée par les agriculteurs lors du premier créneau météo favorable de 4 jours**. Ce système a été mis en place pour essayer, dans la mesure du possible, de revenir vers ce qui se faisait quand les parcelles étaient bien plus petites, que le matériel agricole n'était pas aussi sophistiqué et qu'elles étaient fauchées aléatoirement quand l'agriculteur le pouvait. Cette méthode de fauche tournante permet ainsi d'étaler la fauche sur une période un peu plus longue que les années où était fixée une date unique de fauche pour tous. **L'application de ce type de schéma de fauche dépend bien entendu de la taille du site et du nombre de prestataires disponibles.**

✓ Broyage : une solution temporaire

L'idéal est de pouvoir réaliser une ou deux fauches d'exportation selon la productivité de la prairie.

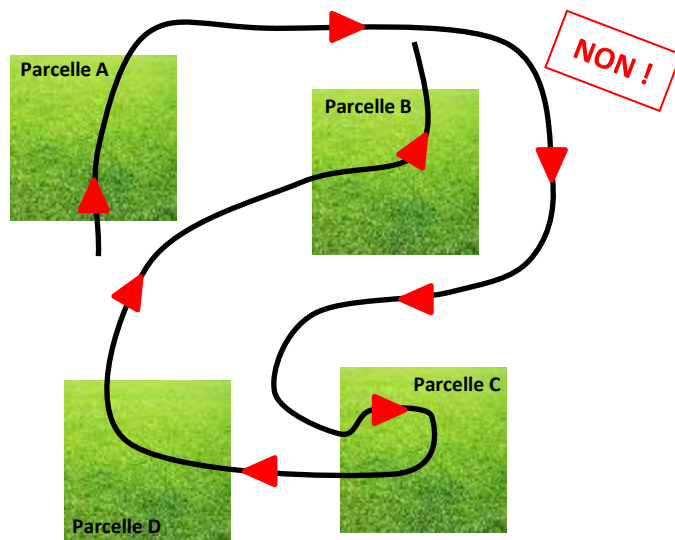
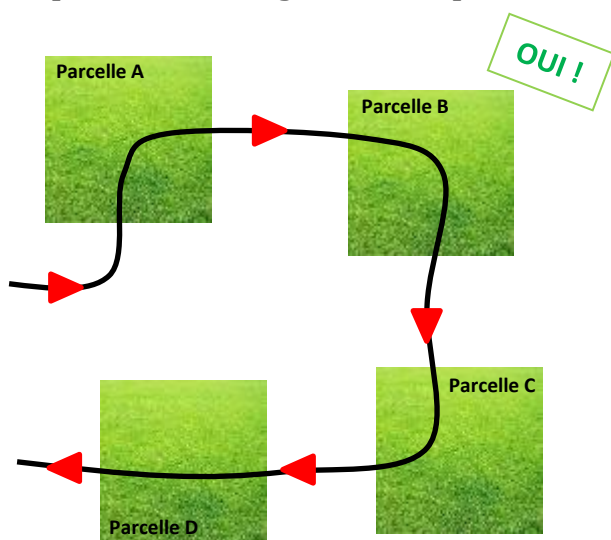


© photo : MMOCK M. - CSA

Cependant, les moyens disponibles (techniques et financiers) et la qualité du fourrage (présence d'orties, chardons...) font parfois qu'une fauche d'exportation n'est pas possible. Un ou plusieurs broyages annuels sont alors nécessaires pour que la structure du couvert herbacé permette une fauche d'exportation et soit valorisable, par exemple par un agriculteur. Le broyage de la prairie permet également d'être en accord avec l'obligation de lutte contre le Chardon des champs (*Cirsium arvense*) pouvant être imposée par arrêté préfectoral. **Toute opportunité de valorisation de l'herbe doit être saisie dès que possible.**

✓ Faciliter l'accès aux parcelles

L'entretien des prairies dépend de leur accessibilité. Il va de soi qu'une prairie non accessible ne pourra pas être entretenue. Dans le cas d'un entretien de plusieurs parcelles de prairies, **il est conseillé de penser l'aménagement des parcelles en créant un circuit d'entretien.**



Pour cela, il peut être nécessaire d'aménager le site (mise en place de rampes d'accès pour tracteurs permettant l'accès aux prairies, réalisation de passages au niveau des haies...). Il est alors important de bien expliquer aux locaux l'objectif de ces interventions. La plantation d'arbres fruitiers ou de haies doit être réalisée de telle sorte à ne pas gêner l'entretien des prairies. La position des zones refuges doit être étudiée afin de faciliter le travail des agriculteurs.

✓ Prendre en compte les aléas climatiques

Parfois les conditions météorologiques ne permettent pas de réaliser les travaux de fauche dans de bonnes conditions. C'est par exemple le cas après des épisodes pluvieux. À ce moment-là le ressuyage des sols est plus ou moins rapide et influence la portance des sols. Une intervention trop tôt peut alors causer plus de mal que de bien. Les machines agricoles peuvent s'embourber et provoquer la formation d'ornières. Celles-ci dégradent les prairies et gêneront par la suite les autres travaux. Du coup, la fauche peut être exceptionnellement autorisée quelques jours avant la date fixée dans la convention de prestation si la fenêtre météo le permet, mais cela se décide en concertation et bonne intelligence.

LE PÂTURAGE EXTENSIF, UNE ALTERNATIVE ENCORE TRÈS PEU UTILISÉE PAR LE CSA

Le pâturage extensif est un mode de gestion des prairies **de plus en plus utilisé par les acteurs de protection de la biodiversité tels que les Conservatoires d'Espaces Naturels**. Employé dans le cadre d'actions d'entretien ou de restauration de prairies sèches à humides, le pâturage extensif met en jeu des herbivores faisant partie intégrante de l'écosystème, dont l'installation et le suivi requièrent un savoir-faire particulier qui doivent répondre aux objectifs fixés par les plans de gestion et prendre en compte les différents enjeux écologiques.

En Alsace, **le pâturage est peu utilisé par le CSA** comme mode d'entretien des prairies. Effectivement, seuls **6,5 % des sites CSA de prairie** font l'objet d'un entretien par pâturage. Cela représente **10 % des prairies protégées et gérées par le CSA, soit 40 ha**. Le pâturage de ces prairies est pour l'instant à un **stade expérimental**. Ovin, équin et bovin sont les types d'animaux utilisés pour l'entretien des quelques prairies pâturées gérées et protégées par le CSA. Ce dernier est d'ailleurs propriétaire d'un petit troupeau de vaches vosgiennes lui permettant d'entretenir les prairies montagnardes de la Réserve Naturelle Régionale des Hautes-Chaumes du Rothenbach à WILDENSTEIN (68)



© photo : DIETRICH L., CSA

Ci-contre : Vaches de race vosgienne au Rothenbach à WILDENSTEIN.

La faible utilisation de cette pratique conservatoire provient d'un choix orienté vers une gestion des milieux ouverts basée principalement sur des actions d'entretien à travers des opérations de fauche. Ces dernières visent à conserver des espèces ou habitats patrimoniaux pour lesquelles le pâturage n'est pas toujours considéré comme approprié en tenant compte des objectifs relatifs à la préservation du bon état de conservation des habitats ciblés par la gestion conservatoire.

ELABORATION D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE GESTION : INDISPENSABLE !

✓ Pourquoi ?

La rédaction d'une convention de gestion (fauche ou pâturage) **limite le risque de litige et sécurise les relations entre l'agriculteur partenaire et le gestionnaire.**

Les deux parties ont tout intérêt à formaliser leur relation par le biais d'une convention :

- Pour l'agriculteur : il s'agit de définir exactement la nature de son intervention et le prix demandé en contrepartie (si prestation rémunérée).
- Pour le gestionnaire : il s'agit également de définir exactement ce qui est attendu de l'agriculteur et le travail dont on entend bénéficier pour le prix convenu (si prestation rémunérée). La convention pourra également prévoir des obligations et des garanties que l'agriculteur s'engage à respecter. Il est nécessaire d'indiquer les secteurs d'intervention (zones à faucher, zones refuges à préserver...) sur carte.

✓ Comment trouver un prestataire ?

Il est important de **faire jouer le réseau local**. Une présence régulière sur le terrain permet d'aller directement à la rencontre des agriculteurs travaillant à proximité du site concerné afin de leur proposer un partenariat. La mairie de la commune concernée peut être sollicitée afin d'obtenir une liste de prestataires. Les Conservateurs bénévoles du CSA ont un rôle important dans cette démarche de recherche. Généralement, il n'est pas difficile de trouver un prestataire pour la fauche ou le pâturage. Cela se complique quand la qualité du fourrage et/ou les conditions de terrain ne sont pas intéressantes pour l'agriculteur qui devra alors être rémunéré pour le service rendu.

✓ Comment calculer le prix d'une prestation ?

- Prestation agricole non rémunérée

Lorsque le prestataire est un agriculteur possédant des animaux (vaches, chevaux, chèvres...), celui-ci peut se rémunérer par la **valorisation de la matière organique (foin, regain...)** qu'il récolte lors de la prestation de fauche ou par l'**usage des produits de pâturage**.



© photo : GOERTZ P., CSA

Ci-contre : Presse et chargement du foin sur le site CSA du Heyssel à ILLKIRCH-GRAFENSTADEN (67).

- Prestation agricole rémunérée

Lorsque la qualité du fourrage est impactée (fauches tardives, forte présence d'espèces non appétentes...) la prestation de fauche peut coûter plus chère à l'agriculteur par rapport à la valeur de la matière organique récoltée. Dans ce cas, il est alors nécessaire de rémunérer le prestataire. À titre indicatif, le coût d'un chantier de fenaion (foin) varie entre 150 et 200 € / ha. Le prix de la prestation dépend du type de matériel utilisé et des conditions de terrain qui vont influencer la durée du travail. **L'estimation du coût lié à l'utilisation du matériel agricole peut se faire sur la base du barème d'entraide disponible auprès des Chambres d'Agriculture.** Ce barème indique le coût de chaque opération (fauche, fanage, andainage...) en fonction du matériel utilisé. Il prend aussi en compte le coût du carburant et de la main d'œuvre. L'estimation du temps de travail dépend du type de matériel utilisé et des conditions de terrain. Elle doit être faite en concertation avec le prestataire.

© photo : RENAUD-GOUD N., CSA



Ci-contre : Andainage sur le site CSA des Boehlmatten à OBENHEIM (67).

En ce qui concerne le pâturage, une solution peut être de prendre en charge l'installation des clôtures.

✓ Suivi de la bonne application de la convention

Cette étape est **indispensable**. Elle **consiste à contrôler la bonne application des modalités inscrites dans la convention de prestation**. Elle **nécessite une bonne collaboration de l'agriculteur partenaire et une présence importante sur le terrain**. Effectivement, s'il est aisé de vérifier le bon respect des zones refuges après travaux, il l'est beaucoup moins pour ce qui concerne l'utilisation d'une barre d'envol ou encore le respect de la pratique de la fauche sympa. Le suivi de la bonne application de l'ensemble des modalités inscrites dans la convention de gestion nécessite donc aussi d'être présent au moment des travaux. **L'appui de bénévoles**, tels que les Conservateurs bénévoles du CSA, **est alors d'une aide très précieuse** car ceux-ci habitent bien souvent à proximité du site concerné et peuvent donc plus facilement être présents lors des travaux.

✓ Que faire si la convention de prestation n'est pas respectée ?

Lorsque le **non-respect d'une convention de prestation est constaté pour la première fois** (absence de zones refuges, date de fauche non respectée...) le sujet doit d'abord être abordé lors d'une **discussion à l'amiable avec l'agriculteur partenaire**. Il est ensuite conseillé de **formaliser les échanges par l'envoi d'un courrier** à l'agriculteur relatant les faits et la possible non reconduction du partenariat en cas de récidive. Généralement cette démarche suffit à ce que cela ne se reproduise plus.

Si le non-respect de la convention de prestation est constaté à nouveau l'année suivante, l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception relatant des faits et formalisant le souhait de ne plus faire appel aux services de l'agriculteur est alors nécessaire.

Dans le cas d'une prestation rémunérée, **le non-respect de la convention de prestation entraîne le non-paiement de la commande.**

LES CHANTIERS NATURE BENEVOLES : UN AUTRE MOYEN D'ENTRETIEN DES PRAIRIES

Le CSA organise chaque année environ 70 chantiers nature. Il s'agit de chantiers ouverts aux bénévoles dans le but de contribuer à l'entretien des espaces naturels protégés et gérés par le CSA. **Une dizaine de chantiers nature sont consacrés à l'entretien des prairies (ratissage).** L'aide des bénévoles est précieuse puisque les moyens humains et financiers du CSA sont limités. Les chantiers nature permettent de compléter les travaux réalisés en régie interne ou par des agriculteurs prestataires. Ils permettent de réaliser certains travaux qui ne peuvent pas être effectués par des engins mécaniques pour des raisons de fragilité des milieux naturels et de précision dans l'intervention. Par contre, lors de ces chantiers nature, la matière organique est bien souvent stockée en lisière tous les ans ce qui représente une limite à ce mode de gestion car elle enrichit le milieu en se décomposant.

- Site CSA du Ried d'ESCHAU (67)

Le site CSA d'ESCHAU est un petit site prestigieux très humide abritant notamment une importante population de Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*) et une importante station de Laîche de Buxbaum (*Carex buxbaumii*), deux espèces d'intérêt patrimonial.



© photo : BRONNER JM., CSA



© photo : WEISENBACHER E., CSA

À gauche, la Laîche de Buxbaum, espèce protégée au niveau national et vulnérable d'après la liste rouge d'Alsace 2014.

À droite, la Gentiane des marais, espèce protégée au niveau régional et en danger d'après la liste rouge d'Alsace 2014.



© photo : GOERTZ P., CSA

Sa taille et la présence de nombreuses dépressions et petites mares rendent l'intervention d'engins agricoles difficile. Ainsi, depuis la location du site CSA du Ried d'ESCHAU et la gestion par le CSA, en 1993, des travaux d'entretien sont régulièrement réalisés sur ce site dans le cadre de chantiers nature. L'entretien de la prairie du site fait partie de ces travaux. La fauche d'exportation de la prairie est réalisée en régie au mois de juin. Le ratissage de la prairie est réalisé par des bénévoles de l'Association « Eschau Nature » dans le cadre d'un chantier nature.

EN CONCLUSION

Les prairies sont trop souvent sujettes à des pratiques de production qui nuisent à la diversité floristique et faunistique, de même qu'à l'intégrité du paysage rural.

Du Jura alsacien à la Vallée de la Lauter, l'action du CSA permet de protéger et gérer **385 ha** de prairie. Parmi elles se trouvent les plus belles prairies d'Alsace constituant de véritables joyaux. Ces milieux, composante primordiale de notre patrimoine, hébergent une faune, une flore et une fonge remarquables. Courlis cendré, Râle des genêts, Iris de Sibérie, Glaïeul palustre, Azuré de la Sanguisorbe, Cuivré des marais... font partie des nombreuses espèces alsaciennes rares et menacées profitant de l'action du CSA sur le long terme.

La publication du présent retour d'expérience a été l'occasion de faire le point sur notre savoir-faire et de rassembler dans un document synthétique nos principes réaffirmés.



Équipe de projet

Rédaction et mise en page :
Michaël MOOCK, Référent Service d'information naturaliste
Gaëlle GRANDET, Responsable du Pôle scientifique du CSA

Coordination :
Gaëlle GRANDET, Responsable du Pôle scientifique du CSA

Nos partenaires du Service d'information naturaliste



Remerciements également à
nos autres partenaires pour la protection et la gestion des sites



Le Conservatoire des Sites Alsaciens est membre du réseau des Conservatoires
d'espaces naturels : www.enf-conservatoires.org

